

DECISION N° 1 8 2 0 0 3 7 0 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du _____

28 AOUT 2020

Portant ouverture du concours d'entrée en première année de la Formation Initiale à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT-BOIS) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2020/2021.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n°2001/005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret n°93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- VU le Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes applicables aux Universités, modifié et complété par le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- VU le Décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités
- VU le Décret n°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n°2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteur dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret n°20/00004/MINESUP du 08 juin 2020 portant nomination de Responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de Responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU L'arrêté N°20-00407/MINESUP du 26 mai 2020 fixant le calendrier des concours d'entrée dans certains Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun ;

Sur proposition de Monsieur le Recteur de l'Université de Yaoundé I,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est ouvert un concours pour le recrutement de 40 (quarante) candidats par filière en première année de la Formation Initiale à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT-Bois) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo dans les filières suivantes, au titre de l'année académique 2020/2021 :

Filières	Types de baccalauréat	Nombre de places
Construction Bois	C ; D ; E ; F4 ; BT/Métiers Bois ; GCB-AL/Sciences ; Tech. GCE	40
Sciences du papier et Bioénergie	C ; D ; E ; F1 ; GCE-AL Sciences ; Tech. GCE	40
Chimie du bois	C, D, E, F4 ; BT/Métiers Bois ; GCE-AL Sciences ; Tech. GCE	40

Article 2 : Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux candidats étrangers résidant au Cameroun dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Les candidats aux concours devront être âgés de 29 ans au plus à la date du concours.

Article 4 : Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Une fiche de candidature ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
3. Une photocopie certifiée conforme du baccalauréat ou BT ou du GCE A/L en mathématiques, physique, chimie ;
4. Quatre (04) photos d'identité (4 x 4) ;
5. Un certificat médical délivré par un médecin public datant de moins de trois (03) mois ;
6. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
7. Une attestation de versement d'un montant de **20 000 F CFA** sur le compte n°**10033 05211 1100400009 44**, intitulé « **INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU BOIS** » à l'United Bank of Africa (UBA) ou dans toutes les **Agences Express Union du Cameroun**
8. Une enveloppe de grand format timbrée à 400 F CFA et portant au verso, l'adresse du candidat.

Article 5 : Le concours aura lieu le **mercredi 16 septembre 2020** dans les centres suivants :

- IUT/BOIS localisé à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) à Mbalmayo ; IUT de Douala ; Université de Buéa ; Université de Bamenda ; Lycée Technique de Bertoua ; Université de Ngaoundéré ; Université de Dschang.

Article 6 : Le programme du concours est celui des classes Terminales des séries indiquées. Les épreuves sont écrites et portant sur les matières suivantes :

Epreuves	Durée	Coefficient
Culture Générale (épreuve identique pour toutes les filières)	3H	04
Mathématiques et physique (filière CB)	3h	04
Physique et Chimie (Filières SPB et CHB)	3H	04

Article 7 : Les fiches de candidatures seront retirées et les dossiers complets déposés au plus tard le **lundi 14 septembre 2020**, délai de rigueur, dans l'un des lieux ci-après :

- Les Délégations Régionales du MINESEC : Douala, Yaoundé, Buéa, Bamenda, Bertoua, Ngaoundéré, Ebolowa
- Université de Dschang
- IUT de Douala
- IUT-Bois, dans le campus de l'ENEF à Mbalmayo
- MINESUP/DAUQ porte **1536**
- **Les candidats peuvent aussi remplir et imprimer le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse www.uy1.uninet.cm et les déposer dans les lieux cités précédemment.**

Les fiches de candidatures peuvent également être téléchargées sur le site Web du MINESUP à l'adresse : www.minesup.gov.com

Article 8 : Le Recteur de l'Université de Yaoundé I, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT-Bois) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée par tout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO